

Réunion du GT "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société"

2^{ème} réunion – 14/10/2025 (Expertises/décisions)

Participants

- Annabelle QUENET, Andra
- Audrey LEBEAU-LIVE, ASNR
- Benoit BETTINELLI, HCTISN
- Carole BAUDOUIN, EDF
- Charlotte NITHART, Robin des bois
- Christine NOIVILLE, HCTISN
- Christophe FAUCHEUX, CFDT
- Dominique DOLISY, ANCCLI et CLI Nogent
- Elsa DEMANGEON, HCTISN
- Guillaume BLAVETTE, FNE
- Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI
- Olivier DUBOIS, ASNR
- Véronique LEROYER, ASNR

Cadrage

Christine NOIVILLE rappelle les éléments de cadrage du GT et la répartition des réunions par thématique.

Jeudi 11 septembre 10h-12h	Introduction et cadre général + Thème : recherche
Mardi 14 octobre 10h-12h	Thème : Expertises/décisions (1 ^{ère} séance)
Mardi 18 novembre 9h30-12h	Thème : Expertises/décisions (2 ^{ème} séance) -> à l'ASNR (salle GP3/4 – Montrouge)
Mercredi 17 décembre 10h-12h	Thème : contrôles et inspections + culture radioprotection
Mardi 13 janvier 10h-12h	Thème : grands sujets d'intérêt avec modalités de participation / Préparation de l'avis HCTISN
Jeudi 5 février 10h-12h	Validation de l'avis HCTISN

➔ Informations sur le site du HCTISN : [Groupe de travail "Politique de l'ASNR en matière de transparence et de dialogue avec la société" | HCTISN](#)

Elle rappelle les grandes lignes en matière d'expertise et décision, notamment suite à la loi de gouvernance de 2024.

Thématique : Expertises/décisions

1. Les dispositions actuelles de l'ASNR en matière d'expertises et décisions

Olivier Dubois et Audrey Lebeau-Livé présentent le PPT de l'ASNR (<http://www.hctisn.fr/14-10-2025-deuxieme-reunion-du-gt-politique-de-l-a400.html>).

Informations complémentaires à la présentation :

- L'ASNR prend environ 3 000 décisions et avis par an, les plus importantes étant prises par le collège.
 - Si pas d'expertise lancée dans le cadre de l'instruction (c'est la majorité des cas des 3 000 avis, décisions, prises de positions, lettres de suite) : l'acte est publié dans le « [Bulletin officiel de l'ASNR](#) » et le rapport d'instruction s'il existe.
 - C'est le cas par exemple pour des modifications liées à des installations temporaires, modifications mineures liées à la vie courante du parc, modifications de périmètres...
 - Si une expertise est lancée dans le cadre de l'instruction :

- La saisine d'un groupe permanent d'experts (GPE) est réalisée si cela est jugé pertinent, notamment si des questions techniques nouvelles importantes se posent lors de l'instruction. Ces GPE regroupant des experts indépendants et des anciens exploitants (retraités), cela permet de rendre la préparation de la décision plus solide et robuste. L'intérêt du GPE est également de bien cadrer le processus : l'exploitant prend des engagements sur les projets de recommandations, permettant d'écarter certaines difficultés et de se concentrer sur les points durs. Les engagements de l'exploitant (correspondant à des points d'accord) sont formalisés par des courriers et sont tracés dans l'annexe de l'avis d'expertise, et font au besoin l'objet de prescriptions de l'ASNR.
- Cas des avis d'expertise sans lien avec une décision -> exemple des analyses des retours d'expérience, i.e. une analyse des causes d'un évènement en France ou à l'étranger.

2. Discussions et constats des membres du GT

Le dialogue avec les parties prenantes et le grand public dans les processus d'instruction et de décisions

Pour **Charlotte Nithart**, participer à la prise de décision c'est bien mais l'influencer c'est mieux. Elle demande comment les échanges avec les parties prenantes et la société civile se traduisent dans la décision finale.

Jean-Claude Delalonde évoque les très nombreuses instances existantes qui peuvent décourager ou désorienter les parties prenantes. L'objectif est de faire mieux, mais avec moins d'instances, tout en veillant à ce que toutes les informations nécessaires soient transmises aux parties prenantes afin d'encourager une participation citoyenne plus forte. Il rappelle qu'aujourd'hui il n'y a que la consultation qui s'impose réglementairement. Il estime qu'il est nécessaire de définir la mise en place de dialogues techniques, de concertations et de consultations dans un système de dialogue continu avec les parties prenantes, avant la consultation du public. Cela permettrait aux parties prenantes de mieux relayer les informations nécessaires et d'obtenir une participation du public plus importante et de meilleure qualité.

Christophe Fauchoux regrette l'époque où Michel Eimer rencontrait les syndicats. Cette pratique s'est perdue et les inspecteurs ne rencontrent plus les organisations syndicales, alors qu'ils possèdent tous des relais en CLI, dans les communes, etc.

Christine Noiville interroge les membres : les parties prenantes telles que les ONG, CLI, organisations syndicales et experts non-institutionnels doivent-ils bénéficier d'un statut particulier en tant que relais ou tiers de confiance dans le dialogue avec l'ASNR ? Elle évoque aussi la proposition du HCTISN d'avoir des observateurs au sein des GPE (dans le cadre de la cuve Flamanville et de la clôture des RP4 900 et 1300, un observateur HCTISN avait été invité par l'ASN, comme le rappelle **Benoît Bettinelli** – [avis HCTISN sur la cuve de Flamanville](#) « Reco 3 : le HCTISN recommande l'ouverture, au cas par cas, des réunions des groupes permanents d'experts de l'ASN amenés à se prononcer sur des dossiers présentant un caractère exceptionnel, à des observateurs extérieurs afin de contribuer à la transparence sur l'instruction de tels dossiers. »).

Jean-Claude Delalonde indique que la CLIN Paluel/Penly a mis en place un GT sur les EPR2 et propose que le GPE réacteurs de l'ASNR puisse avoir des relations avec ce GT. **L'ASNR** confirme que des attaches ont déjà été prises.

Jean-Claude Delalonde revient sur l'exemple de la DAC Cigéo avec la consultation organisée par l'ASNR sur la saisine des GP. Selon lui, aujourd'hui le processus et le projet d'avis de l'ASNR sont très clairs pour les parties prenantes qui y ont participé. Pour autant, ces parties prenantes ne peuvent pas faire la pédagogie pour le grand public, le sujet est encore trop technique, il faudrait un échelon supplémentaire pour attirer le regard du grand public.

Audrey Lebeau-Livé évoque à ce sujet les fiches que l'ASNR a produites sur le RP4 1300 ainsi que les cahiers de l'ASNR. Les membres estiment effectivement que c'est très bonne piste et qu'elles pourraient être construites avec les parties prenantes du dialogue.

Benoit Bettinelli évoque également les avis illustrés de l'IRSN qui étaient vraiment un point fort pour la pédagogie, la lisibilité des avis d'expertise.

Christine Noiville interroge les membres sur les concertations sur les saisines des GPE, comme sur la DAC Cigéo, en rappelant que le HCTISN avait dit que c'était une démarche très vertueuse ; elle interroge notamment sur le moment où il convient d'avoir recours à cette pratique et sur les types de dossiers concernés.

L'ASNR précise qu'il faut, au minimum, qu'un GPE soit saisi dans le cadre de l'expertise, ce qui concerne les sujets importants et/ou nouveaux et qu'il faut qu'il y ait un besoin spécifique d'identifier les thématiques de la saisine.

Christine Noiville confirme que les critères de saisine des GP « si pertinent, si suffisamment important » rejoignent également la thématique des grands sujets d'intérêt du public (sujet qui sera évoqué dans une prochaine réunion de ce GT).

À ce sujet, **Jean-Claude Delalonde** indique que l'Anccli vient d'apprendre qu'une modification de la décision relative au contenu du rapport de sûreté était en cours, avec une consultation sur le site de l'ASNR. Il regrette de ne pas avoir été tenu informé avant et que les parties prenantes n'ont pas le temps d'aller sur le site de l'ASNR tous les jours.

L'ASNR rappelle la slide 28 de son PPT sur les grands sujets d'intérêt sociétaux (EPR2, SMR, Cigéo...). Les membres du GT recommandent l'organisation d'une réunion annuelle ASNR/parties prenantes pour valider cette liste de sujets qui donneraient lieu à des démarches spécifiques (concertation sur saisine expertise/GPE, observateurs extérieurs dans les GPE, etc.). À ce sujet, la loi de gouvernance de 2024 indique « *L'ASNR présente à l'OPECST, en lien avec les commissions permanentes compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, ainsi qu'au HCTISN, qui peut émettre un avis, les sujets sur lesquels une association du public est organisée ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et leur en rend compte.* ». Pour **Charlotte Nithart**, il faudrait plutôt regarder et valider quels sujets ne méritent pas du tout de dialogue. Selon elle, certains sujets qui paraissent mineurs peuvent en cumulatif avoir de l'importance pour les associations et les citoyens.

Concernant le dialogue technique, **l'ASNR** précise que pour Cigéo il y a eu 400 questions reçues. Il était ouvert aux associations, CLI, experts, académiques, OS, etc. Tous ceux qui veulent venir et s'investir sur ces sujets techniques sont les bienvenus ; mais il faut donner l'information, les gens ne sont souvent pas informés de cette possibilité... A la dernière réunion, il y avait 100 personnes. **Jean-Claude Delalonde** lit la recommandation qu'a faite l'ANCCLI sur les dialogues techniques en vue de les maintenir.

Le grand public

Christine Noiville interroge les membres : Faut-il consacrer tous nos efforts pour attirer le grand public dans toutes ces enceintes ?

Elle rappelle la concertation publique pilotée par le HCTISN sur les RP4 900 et 1300. Les réunions publiques sur les territoires ont été un succès, avec beaucoup de monde, mais les webinaires nationaux étaient redondants, il y avait les mêmes personnes que dans les dialogues techniques et leur organisation a mobilisé beaucoup de ressources pour un public peu présent. Elle indique qu'il faudra s'interroger sur d'autres modalités pour les RP5. Les membres s'accordent sur le fait qu'il n'est pas efficace de tenter de faire participer le grand public dans toutes les démarches et sur tous les sujets mais il faut permettre aux parties prenantes de faire le relais auprès de ce grand public. Certaines modalités d'organisation ne sont pas adaptées au grand public, comme les webinaires, plutôt réservés aux professionnels et aux habitués. Tandis que les réunions publiques, organisées par la CLI locale, au plus près des sites nucléaires, intéressent beaucoup plus le grand public.

Les membres soulignent le rôle important des CLI sur le terrain, au pied des centrales, ainsi que celui des élus dans les communes. Ils observent que l'investissement des élus dans les CLI est nécessaire pour relayer les sujets au grand public.

Pour **Annabelle Quenet**, il faut avoir tout un écosystème, c'est l'ensemble des démarches proactives, auprès des étudiants, des dialogues qui fonctionnent *in fine*. Cela prend du temps et de l'énergie. Il faut aller chercher les gens chez eux avec les sujets qui les intéressent. C'est toute une ingénierie.

Jean-Claude Delalonde mentionne l'exemple de l'initiative de la CLI de Gravelines avec un triporteur qui vise à expliquer le sujet des comprimés d'iode, notamment sur les marchés.

Les élus

Christine Noiville interroge les membres : Comment atteindre les élus locaux ?

Selon **les membres**, l'ASNR devrait leur fournir des ressources (documents pédagogiques, décryptages, cahiers d'acteurs, etc.). **Carole Baudouin** signale que, dans les CLI, la moitié des membres sont des élus, mais ils ne viennent pas. Le levier existe mais il faudrait leur rappeler ce bon fonctionnement. **Les membres** rappellent également qu'il pourrait y avoir des obligations d'affichage en mairie ; certaines communes sont également équipées de panneaux lumineux qui pourraient être utilisés pour diffuser des informations courtes. Il y a des formations pour les élus des CLI réalisées par l'ASNR qui fonctionnent bien, il faudrait en faire la promotion. Enfin, il est indispensable d'associer les élus et les citoyens aux exercices de crise, cela est très concret et les intéressent souvent. Les présidents de départements (qui financent les CLI) devraient être également être mobilisés, par le biais de l'ASNR, de l'Anccli, du HCTISN, de l'OPECST.

Consultation du public sur les projets de décision

Aujourd'hui, à l'ASNR, il y a une interprétation large de la notion d'environnement et donc de la consultation du public sur les décisions et avis de l'ASNR ayant un impact sur l'environnement. Pour **Charlotte Nithart**, il faudrait graver dans le marbre cette interprétation, pour qu'elle ne puisse pas être remise en cause aisément. L'ASNR indique que cette interprétation est constante et basée sur le besoin juridique de rendre les décisions robustes en cas de recours (cf. tableau de cadrage et page 9 du PPT de l'ASNR). **Charlotte Nithart et Christine Noiville** seraient intéressées par le partage de cette position juridique de l'ASNR.

Qui répond à ces consultations du public? L'ASNR indique que cela dépend fortement des échanges en amont et si le sujet a été mis en avant dans l'actualité. Sur l'exemple de la cuve de Flamanville il y avait eu 19 000 contributions ! mais sur certains sujets ça peut 2 contributions... **Pour les membres**, la qualité des contributions est souvent décevante, les avis se réduisant souvent à des arguments pro ou anti-nucléaires. Les délais de consultation, de 3 ou 4 semaines, sont par ailleurs jugés trop courts par les membres.

Aparté sur la fréquentation et le financement des CLI

Quelle fréquentation dans les CLI ? Une CLI se réunit une dizaine de fois par an avec les membres des CLI puis elle peut organiser des réunions ou des débats publics, des réunions avec des collèges/lycées mais ça dépend beaucoup des CLI et de leur secrétariat. Les réunions publiques rassemblent entre 50 et 200 personnes.

Quel financement ? Les CLI sont financées à partir d'un % prélevé sur la taxe INB qui va dans le budget de l'État, fléché vers l'ASNR, le CEA et les CLI (article de la loi 2006). L'Anccli avait demandé 150 000€ par an par CLI pour fonctionner. Finalement elle a obtenu une somme de 1,295 M€ à ventiler entre les CLI et l'Anccli mais cette somme ne peut pas servir à embaucher du personnel ; ce sont les départements qui doivent embaucher et c'est donc compliqué. L'ASNR n'a pas de pouvoir sur ces éléments.

Souhaits de l'Anccli

Pour rendre les réunions efficaces, **Jean-Claude Delalonde** propose que les membres remontent au groupe, quelques jours avant la rencontre, leurs souhaits et points particuliers qu'ils aimeraient aborder, en fonction de la thématique de la rencontre.

Il y a, pour Jean-Claude Delalonde, un réel besoin de clarifier quels dossiers feront l'objet d'une expertise approfondie disponible très en amont, comme Cigéo et les dossiers dont nous n'aurons accès à l'expertise qu'au moment de la décision ; il faut arriver à clarifier ce point de la part de l'ASNR.

Sur les gros dossiers, qui ne concernent que certains sites comme les EPR2 de Penly, Gravelines et Bugey, il y a nécessité d'engager un dialogue similaire à ce qui a été fait pour CIGEO et cela lui semble également le cas pour le dossier AVAL DU FUTUR.

L'ASNR pourrait créer un rendez-vous régulier avec le Haut comité pour présenter les dossiers à enjeux, ce qui semble d'ailleurs prévu dans la loi. Ainsi on pourrait imaginer que ce serait au sein du Haut Comité que se déciderait la forme du dialogue /participation à engager. L'ASNR ayant, selon Jean-Claude Delalonde, une idée précise et longtemps en avance des dossiers importants à venir, on pourrait imaginer que cet échange avec le haut comité se tienne également le plus en amont possible.

Par ailleurs, la société civile participant de plus en plus aux consultations de l'ASNR, aux dialogues, aux échanges sur l'expertise et ceci en amont de la décision, il faudrait que cette participation s'affiche dans les expertises/décisions afin que l'on puisse voir la valeur ajoutée de la participation de la société civile.

Hors réunion – Questions et remarques de Dominique Dolisy (CLI Nogent)

- Différences entre instruction et expertise? Différences entre Avis d'expertise et Avis ASNR ?
- Il est dit que le REX, qui donne lieu à « une analyse des causes », n'aboutit pas à une décision : oui, mais on a parfois besoin d'un bilan des REX pour certains événements récurrents et on ne sait pas où trouver ce bilan. On peut aussi s'interroger sur cette récurrence d'événements similaires (cas des inondations internes dues à des fausses manip) ;
- Il y a un problème de définition dans l'emploi des termes : grand public, société civile, parties prenantes (PP), citoyens, experts non institutionnels, ONG...J'ai compris que les informations doivent être données d'abord aux PP qui s'impliquent (« un relai pour le grand public » a souligné la Présidente) et qu'il restera toujours la question des modalités de transmission, mais attention au terme d'acceptabilité qui ne doit pas être l'objectif ;
- Mieux clarifier ce qu'est « un gros dossier » et les critères de sa « pertinence », et ce qu'est « un petit dossier » ? Or « la vie courante d'une installation » intéresse la CLI et, « on ne peut aller tous les jours sur le site de l'ASNR » a dit le Président de l'Anccli. Sur un sujet « hors gros dossier », cas

d'un événement significatif au sujet duquel on aimerait bien avoir le REX : comment faire ? cela fait partie des « modalités d'ouverture ».

- Ces sujets pourront être ré-abordés le 18/11 lors de la 2^{ème} réunion sur le thème de l'expertise/décisions.

3. Avis et recommandations des membres du GT

Les membres du GT s'accordent sur **l'importance d'impliquer autant que possible les parties prenantes dès l'étape de l'expertise et jusqu'à la décision**. Deux enjeux principaux sont mis en avant :

- D'une part, les parties prenantes disposent d'une expertise non institutionnelle précieuse, qui peut compléter celle de l'ASNR et renforcer la robustesse des décisions prises.
- D'autre part, leur implication en amont leur permet d'accéder à l'information, de comprendre les enjeux, de monter en compétences et, in fine, de jouer un rôle de relais et de tiers de confiance auprès du public.

Dans cette perspective, plusieurs **recommandations** émergent :

Un dialogue continu à assurer

1. **Mettre en place un dialogue continu avec les parties prenantes dès le début de l'instruction jusqu'à la décision, pour les dossiers majeurs.** L'ASNR prend chaque année en moyenne 3 000 décisions, avis, lettres de suite, prises de position... dont beaucoup auxquels les parties prenantes et le public n'aspirent pas à être associés ; les « grands sujets » ou « dossiers majeurs » devraient, eux, être identifiés avec le HCTISN une fois par an (comme le prévoit la loi de 2024) (cf. les exemples de sujets sur la slide 28 du PPT de l'ASNR).
2. **Concrètement, ce dialogue continu devrait se décliner de la manière suivante :**
 - **Systématiser du moins multiplier les concertations lors de la saisine des groupes permanents d'experts (GPE), à l'image de ce qui a été fait pour le dossier DAC Cigéo ; ces démarches ont été reconnues par le HCTISN comme vertueuses ;**
 - **Maintenir les dialogues techniques**, dont l'enjeu vise à "relier la dimension technique de sûreté aux attentes de la société civile en termes de confiance" et **faire mieux connaître à toutes les parties prenantes ces exercices qui leur sont "ouverts"** (rôle d'information de l'ASNR et de l'Anccli) ;
 - **Encourager la présence d'observateurs dans les réunions des GPE**, conformément à l'avis rendu par le Haut Comité en ce sens, en veillant à ce que ces observateurs aient un niveau minimum de connaissance technique des sujets, acquis par exemple dans le cadre des dialogues techniques ;
 - **Maintenir la présence d'experts non institutionnels dans les GPE.**

Ce dialogue continu permettrait ainsi aux parties prenantes d'être mieux préparées avant les consultations publiques sur les projets de décision et d'être moins pénalisées par des délais de consultation courts (généralement trois à quatre semaines, alors qu'avant la loi de 2024, elles disposaient de davantage de temps pour analyser les avis publiés par l'IRSN).

Projets de décision : pistes d'amélioration

L'ASNR et les parties prenantes ont déjà mis en place de nombreux dispositifs efficaces pour assurer l'implication des acteurs concernés dans le processus de décision. Plusieurs pratiques sont particulièrement appréciées et devraient être systématisées pour tous les dossiers majeurs :

- **Consultation des parties prenantes sur les projets d'actes** (par exemple, la récente concertation des parties prenantes sur le projet d'avis Cigéo) : cette démarche est saluée et devrait devenir la norme pour les grands dossiers ;
- **Présentation des conclusions en webinaire** : ce format est jugé très positif car il facilite la compréhension et la transparence des décisions ;
- **Reddition des comptes** : une explication de ce qui a été retenu ou non dans la décision finale, et pour quelles raisons, constitue un vrai progrès en matière de transparence et de dialogue.

Par ailleurs, **pour les consultations sur les projets d'actes ayant un impact environnemental, il apparaît indispensable d'allonger les délais de consultation**, actuellement souvent limités à trois ou quatre semaines. Si ce n'est pas faisable, il importe d'autant plus d'impliquer les parties prenantes dès le début des instructions, notamment pour les dossiers complexes exigeant une expertise approfondie, afin de les impliquer tout au long du processus.

Et le grand public ?

Les dispositifs actuels rencontrent des limites quant à l'implication du grand public :

- Lors des consultations publiques ou des concertations, la participation du grand public est très faible, hors cas exceptionnels. Les réponses proviennent principalement des parties prenantes ;
- Les sujets, souvent très techniques, représentent un coût d'entrée important pour le public non spécialisé ;
- Enfin, la dimension du temps long et la complexité des enjeux rendent difficile la compréhension ; si Internet facilite la diffusion de l'information, il est nécessaire de conserver un véritable ancrage local.

Les pistes d'amélioration proposées :

Pour assurer un meilleur relais du dialogue vers le grand public, **l'ASNR pourrait**, en complément des recommandations précédentes, envisager plusieurs actions concrètes :

- **Renforcer les coopérations avec les élus locaux** (maires, associations des maires, élus des CLI), en développant des formations et des supports pédagogiques (fiches explicatives) à destination de leurs administrés ;
- **Travailler davantage avec l'OPECST** ;
- **Mobiliser les divisions territoriales de l'ASNR**, afin qu'elles s'impliquent directement dans les débats locaux et facilitent l'appropriation des dossiers sur le terrain ;
- **Sensibiliser et impliquer les étudiants**, pour renforcer la diffusion des enjeux à la future génération et, à terme, assurer un relais d'information auprès du grand public.

Annexe : Points à retenir pour les réunions à venir (incrémentation avec les réunions précédentes)

- Le sujet de l'**articulation Secret / Transparence** devra être discuté **pendant la séance dédiée à l'expertise** ;
- Dans le tableau, **ajouter un chapeau sur le corpus français et européen sur le droit à l'information et la participation des citoyens + sur la loi TSN** (Loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire) + charte d'ouverture à la société.
- Garder en tête les exemples concrets de **manques en termes d'informations accessibles** (courriers référencés dans les décisions ASNR et réponses aux lettres de suite de l'ASNR, rapport préliminaire de sûreté d'EDF pour le DAC de l'EPR2 de Penly...) pour une dernière réunion dédiée à l'information (à ajouter aux réunions du GT prévues).
- Il n'y a pas de solution unique, **les modalités d'ouverture doivent varier selon les sujets** (ex : consultation des parties prenantes avant saisine Cigeo // consultation phase générique des 5^e réexamens des 900 MW //) **et en fonction des publics/des territoires**. Les modalités doivent être adaptées au cas par cas et les divisions territoriales de l'ASNR doivent continuer de s'investir, comme le font les CLI en local (ex : villages atom'investigation, documents vulgarisés, relations avec les élus...) pour développer la culture du risque.